

## DECLARATION (PRE)LIMINAIRE D'INTERET GENERAL (2)

### DECLARATION (PRE)LIMINAIRE DE LA CGT PJJ SECTION DES YVELINES LUE A L'OCCASION DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL DU 14.12.2010.

#### **A propos du séminaire territorial du 08.12.2010.**

Mercredi dernier, la DT PJJ des Yvelines organisait un séminaire territorial réunissant l'ensemble des personnels à Versailles.

Ce séminaire avait pour vocation affichée de lancer la démarche de refonte du projet territorial des Yvelines appelé à être poursuivi et approfondi au cours de l'année 2011.

Sur le fond comme sur la forme, ce séminaire appelle de notre part les observations suivantes :

- L'organisation de cette manifestation était placée sous l'égide de la seule administration, laquelle était dès lors fondée à en fixer la teneur comme les intervenants.
- Il est cependant observé que le choix des intervenants, et plus spécifiquement ceux issus de la région PJJ du Grand Est, s'est situé hors éléments de contexte de nature à placer leurs interventions dans une démarche politique globale tenant compte de réalités institutionnelles différentes de celles observées dans les Yvelines dans le temps comme dans les moyens.
- Alors que les interventions au pénal et les ratios de 25 jeunes par éducateur étaient depuis des années la règle au sein de cette région PJJ, certains collègues évoquaient encore localement des interventions civiles et pénales prises en compte à hauteur de 25 mesures par éducateur.
- Ce faisant, le décalage entre les discours n'en devenait que plus évident et la « fracture » entre les intervenants et une partie de la salle n'en était que plus manifeste...
- Il n'aurait pas été inutile de rappeler ou de mettre en perspectives les décalages entre les éventuels moyens dévolus aux missions de milieu ouvert et ceux affectés, par ricochets, aux missions d'insertion.

Telle n'a pas été la démarche de l'administration, laquelle s'est dès lors trouvée confrontée à un débat sans lien direct avec l'objet de cette rencontre, à savoir un possible débat prospectif !

Les personnels présents à ce séminaire ont alors assisté à un échange de vues contradictoires voire conflictuelles entre une partie de l'assistance et l'administration locale.

La CGT PJJ n'a pas fait le choix d'intervenir *es-qualité*, parce qu'elle considérait :

- 1) que le cadre initial du séminaire n'avait pas à être confondu avec celui d'une réunion de travail opposant administration et représentants des personnels,
- 2) que le défaut d'approche quant au fond des sujets traités par et au nom de l'administration allait produire de lui-même ces effets d'incompréhension,
- 3) que la démarche de tentative de « contestation » par tel ou tel ou « d'instrumentalisation » des uns et des autres allait, elle-aussi, induire des effets contraires aux objectifs poursuivis.

Nous ne confondons pas, à la CGT PJJ, l'action de fond aux satisfactions aléatoires attendues en pareille circonstance.

Nous inscrivons notre action de défense des personnels dans une démarche institutionnelle critique sur des actes fondés en droit et signifiés dans le cadre d'instances compétentes.

Si nul n'a la capacité ni le monopole de comprendre et de porter l'attente légitime de l'ensemble des personnels, nous contestons à l'administration d'avoir imaginé pouvoir agir dans un cadre contraint pour faire passer son seul message.

De même, nous affirmons que la défense des personnels ne saurait être l'apanage de quelques uns contre tous les autres.

Il y a certainement matière à une démarche plus humble mais autrement circonstanciée dans le temps comme dans les actes.

C'est, là, le sens de l'action et des propositions que la CGT PJJ entend continuer à privilégier au sein des instances de dialogue, certes toujours trop peu nombreuses et parfois vaines, tant le décalage des attentes comme des moyens va grandissant entre l'administration et les organisations représentatives des personnels.

Pour discuter, même avec son « ennemi de classe », il faut au moins être deux. Nous en serons !

Pour la CGT PJJ, nous avons dit.